

COMPTE RENDU SEANCE DU 12 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 12 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MONTET-ET-BOUXAL, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE Maire

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Sont présents : MM Stéphane LEPRETTRE - Albert CASTANIE - Jean-Lou CALMEJANE - Laurent POMPIE - Jacky FEYT - Mmes Nathalie ESTIVAL - Cécile LADIRAT - Marie DOLIQUE.

Absent(e)s: M Olivier LAW-MINE

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Sylvie BOUSQUET - Aurélie PAULET

Date de la convocation : 04/04/2019

Secrétaire de séance : Mme Marie DOLIQUE

Ordre du jour :

1. **Approbation des comptes de gestion 2018 (4 budgets)**
2. **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 (4 budgets)**
3. **Délibération sur les comptes administratifs 2018 (4 budgets)**
4. **Délibération montant prévisionnel de l'attribution de compensation**
5. **Subventions aux associations**
6. **Vote du taux des taxes communales 2019**
7. **Délibération devis signalisation aménagement place et carrefour de Lavitarelle**
8. **Délibération devis restauration vitrail de l'église de Bouxal (grêle juillet 2018)**
9. **Vote des budgets 2019 (4 budgets)**
10. **Points divers**
 - **Achat chapiteau et demande de subvention**

Approbation des comptes de gestion COMMUNE, MULTIPLE RURAL, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT dressés par M. le Receveur Municipal

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2018 au 31/12/2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections

c/ 002 Excédent de fonctionnement reporté : 23 652.34 Euros

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 du LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane LEPRETTRE
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour
Considérant les opérations régulières,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exploitation de
0.00Euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2018 comme suit :

c/ 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 Euros

c/ 002 Déficit de résultat de fonctionnement reporté : 0.00 Euros

Vote des comptes administratifs COMMUNE, MULTIPLE RURAL, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT

Monsieur le Maire sort de la salle

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les comptes administratifs.

Délibération montant prévisionnel de l'attribution de compensation

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du montant de l'attribution de compensation du Grand Figeac pour participer au financement du centre intercommunal de santé.

Le Grand Figeac prend en charge le déficit du centre de santé jusqu'à concurrence de 30 000 €/an , au-delà les communes participent au prorata du nombre d'habitants.

Il a été fait une estimation moyenne pour les communes entre 2019 et 2022 :
0,86 € / habitant / an soit 219 € pour Montet-et-Bouyal.

Une clause de révision a été prévue pour 2022.

L'attribution de compensation de la commune passera donc de 26 454€ à **26 235 € /an.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants accepte le nouveau montant de l'attribution de compensation du Grand Figeac.

Subventions aux associations

Le conseil municipal valide les subventions aux associations ci-dessous :

Association	Montant versé en 2018	VOTE pour 2019
Les marchés de Montet et Bouxal	100 €	100 €
Comité des fêtes	100 €	100 €
APE RPI Labathude Montet et Bouxal	100 €	100 €
Amicale du club de Sabadel / Montet	100 €	100 €
Mutuelle entraide coup dur	80 €	80 €
Assos. Intercom. Chasse Nature Loisir	50 €	50 €
Sté Intercom. de chasse	50 €	50 €
Union sportive Labathude	50 €	100 €
Montet et Bouxal Pétanque	100 €	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Latronquière	-	100 €

Vote des taxes communales

L'an dernier la commune avait fait le choix d'augmenter de 1.00% les taxes communales.
Pour 2018, compte tenu de la révision des "bases" l'augmentation réelle moyenne a été de +4,34 %.

La valeur des "bases" prévisionnelles indiquées par les services fiscaux pour 2019 sont en augmentation de 2.92%.

Tenant compte de cette augmentation prévisionnelle, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux des taxes communales par rapport à 2018 :

Taxe d'habitation	12.54 %
Taxe Foncière Bâti	8.84 %
Taxe Foncière Non Bâti	198.52 %

Délibération devis signalisation aménagement place et carrefour de Lavitarelle

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par SIGNOVIA pour la signalisation, l'aménagement de la place et du carrefour de Lavitarelle. Le montant du devis s'élève à 2 248,72 € HT soit 2 698,46 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de SIGNOVIA pour un montant de 2 248,72€ HT soit 2 698,46 € TTC.

Délibération devis restauration vitrail de l'église de Bouxal (grêle juillet 2018)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'Atelier St Clair pour la restauration du vitrail de l'église de Bouxal (suite à la grêle de juillet 2018), le montant s'élève à 3 168,80€ HT soit 3 802,56€ TTC.

Le montant de remboursement proposé par l'assurance est de 3 178,79€ HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de l'Atelier St Clair pour un montant de 3 168,80€ HT.

Vote du budget 2019 COMMUNE

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel 2019 "COMMUNE" qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Commune

Section de fonctionnement 336 681.10€

Section d'investissement 67 080.94 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Commune et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2019 MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel 2019 MULTIPLE RURAL qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Multiple rural

Section de fonctionnement 542 605.71 €

Section d'investissement 122 373.57 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Multiple rural et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2019 Assainissement

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel 2019 ASSAINISSEMENT qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Assainissement

Section de fonctionnement 38 906.34 €

Section d'investissement 12 726.85 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Assainissement et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Vote du budget 2019 Lotissement

Monsieur Le Maire présente le budget prévisionnel 2019 Lotissement qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Budget Lotissement

Section de fonctionnement 70 776.62 €

Section d'investissement 73 612.42 €

Le Conseil Municipal approuve le budget Lotissement et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Achat chapiteau et demande de subvention

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis réalisés pour l'achat d'un chapiteau (8x12) avec la commune de Sainte-Colombe :

- Devis de CORA mobilier collectivité à 6 393,75 € HT soit 7 672,50 € TTC

- Devis SAVOY équipement à 6 603,20€ HT soit 7 923,84 € TTC

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional (dossier FRI) peut être effectuée pour une aide espérée de 30 %.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la proposition de CORA immobilier pour un montant de 6 393,75 € HT soit 7 672,50 € TTC
- Charge M. le Maire de l'exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les documents nécessaires ainsi que toutes les pièces à intervenir concernant cette affaire (demande de subvention etc....)

Vente d'herbe

Il est rappelé que la commune possède 2 ha de terrain qu'elle propose aux exploitants agricoles sous forme de vente d'herbe. Une seule réponse a été réceptionnée. L'attribution est faite à M VIGIE Jean-Luc pour 100€ / an pour 2 ans (jusqu'au 31/12/2020).

Sécurisation traverse de « Lavitarelle » - Demande d'une subvention au titre des amendes police

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet concernant la création d'aménagements permettant de réduire la vitesse dans la traverse de « Lavitarelle » avec la mise en place d'un rond-point au carrefour de la D76 et la D653 et la création de ralentisseurs aux trois entrées de « Lavitarelle ».

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot une aide financière au titre des amendes police pour la réalisation de ce projet.

Séance levée à 20h30

Le Maire, Stéphane Leprettre